

## Conditions générales

### Article 1 : Horaires :

- Les exposants devront se présenter le dimanche 28 novembre 2021 à partir de 7h00 et avant 9h00. Passé ce délai et sans avertissement, l'association disposera de leur emplacement.

### Article 2 : Réservation et règlement :

- La réservation sera enregistrée dès la réception de la fiche d'inscription dûment remplie et signée, au plus tard le 26 novembre 2021.  
Les réservations seront enregistrées dans l'ordre de réception.  
- Le nombre d'emplacements est limité. Toute réservation non accompagnée du règlement total ne sera pas prise en compte.  
- Aucun remboursement ne sera consenti en cas de non présentation de votre part.

### Article 3 : Emplacement :

#### - Situation des emplacements

Les emplacements se situent le long de la voie communale numéro 1 (fermée à la circulation ce jour là) et autour de la salle BESSE.

#### - Délimitation des emplacements

L'association reste seule juge quant à la distribution des emplacements. Elle ne garantit pas le placement à côté d'une personne voulue. Aucune modification d'emplacement ne pourra avoir lieu.

#### - Délimitation et entretien de l'emplacement

Les emplacements matérialisés sur le sol devront être respectés et chaque exposant devra débarrasser la chaussée de tous les détritrus.

### Article 4 : Matériel d'exposition :

- Il n'y a pas d'électricité au niveau des emplacements.

### Article 5 : Restauration sur place :

- Une buvette sera tenue par l'association.

### Article 6 : Dommages subis par les exposants :

- L'association ne sera en aucun cas responsable des pertes, des dommages, des détériorations, ou vols qui seraient subis par les exposants quelle qu'en soit la cause. Les objets et documents exposés demeurent sous l'entière responsabilité des propriétaires à leur risque et péril.

### Article 7 : Obligations légales de l'exposant :

- Les exposants sont tenus de se conformer aux lois et décrets en vigueur (en particulier en matière de sécurité : produits inflammables ou autres...). Ils devront avoir satisfait à toutes les obligations légales et avoir souscrit toutes les assurances utiles. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités vis à vis des exposants sur leur situation juridique et fiscale.

### Article 8 : Tarifs des réservations :

10 euros les 3 mètres

## Fiche d'inscription

NOM : .....

PRENOM : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

Tél. : ..... courriel : .....

Numéro d'enregistrement au registre du commerce :

.....

*Une pièce d'identité vous sera demandée à votre arrivée. Elle vous sera restituée à votre départ.*

### DECLARATION SUR L'HONNEUR :

Je soussigné(e), ....., déclare qu'aucun objet mis en vente lors du marché de Noël de LUGAN n'est d'origine douteuse.

Je dégage de toute responsabilité l'Association **LUGAN NOTRE VILLAGE**, celle-ci ayant fait le nécessaire pour la bonne tenue de la manifestation.

Je déclare avoir reçu et lu le règlement et m'engage à le respecter.

Fait à ..... le.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

### Ma réservation :

Nombre d'emplacements de 3 mètres : .....X 10,00 euros = ..... euros

TOTAL : ..... .. euros

### Règlement à l'ordre de l'association : « LUGAN NOTRE VILLAGE »

***A adresser au plus tard le 26 novembre 2021 accompagné d'une copie de votre assurance responsabilité civile :***

Association LUGAN NOTRE VILLAGE

Mairie

54 rue de la Mairie

81500 LUGAN

Tél. : 06 31 14 93 49